

42.1 - JURIDICTION

Toute association qui désire présenter un tournoi sur le territoire de Baseball Québec doit en faire la demande à Baseball Québec avant le 1er Mars. Pour un tournoi régional, chaque région peut établir ses règles de procédure pourvu qu'elles ne viennent pas en contradiction avec les articles du présent règlement.

Révision #1

Créé 2 mars 2023 17:15:54 par Baseball Québec

Mis à jour 2 mars 2023 17:15:59 par Baseball Québec